

Réponse à la saisine DPMA 13-4834 sur les ressources halieutiques dans les eaux entourant Saint-Pierre et Miquelon

Joël Vigneau (HMMN/RHPEB), Herlé Goragner (STH/LBH), Alain Biseau (STH/LTBH), Jean-Claude Mahé (STH/LTBH), Martial Laurans (STH/LBH), Eric Foucher (HMMN/RHPEB)

Mars 2013

1. Rappel de la demande

Dans sa saisine 13-4834, en date du 11 mars 2013, la DPMA souhaite l'expertise de l'Ifremer afin :

- de faire un état des lieux concernant les pêcheries et les ressources halieutiques disponibles dans la sous-division 3Ps ;
- de proposer des pistes d'amélioration des connaissances scientifiques sur les ressources exploitées dans cette sous-division, en lien éventuel avec les partenaires que vous jugeriez pertinents au regard de la ressource considérée ;
- de proposer d'éventuelles pistes d'amélioration de la gestion de ces ressources par les navires de l'Archipel.

2. Réponse

Le document en annexe présente l'état des ressources et des pêcheries.

Il convient d'insister sur le fait que le type de stock, selon que leur aire de répartition dépasse ou non la seule zone économique de St-Pierre et Miquelon, détermine à la fois les méthodes d'évaluation et les modalités de gestion.

Pour les stocks sédentaires (pétoncle, holothurie...) un suivi des rendements commerciaux, ou des indices d'abondance issus d'une campagne dédiée, doit permettre une gestion adaptative avec des possibilités de pêche qui suivent l'évolution de la ressource.

Pour les stocks distribués sur l'ensemble du 3Ps (morue, limande...) l'évaluation ne peut être envisagée que dans le cadre d'une collaboration avec les canadiens. La gestion doit être cohérente à l'échelle du 3Ps qu'elle soit franco-canadienne ou nationale. Sur ce point, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la question du classement ou non de certaines nouvelles espèces dans l'annexe de l'accord de 1994 (flétan de l'Atlantique, raie radiée, limande à queue jaune). Il est également possible pour la France de demander une évaluation et un avis de gestion dans le cadre de l'OPANO, pour tous les stocks mentionnés hors annexe 1.

Certains stocks ont des aires de répartition qui dépassent largement la zone 3Ps et qui sont donc évalués dans un cadre plus large, voire international. C'est par exemple le cas de la raie radiée

évaluée dans le cadre de l'OPANO, du germon et du thon rouge dont l'évaluation et la gestion relèvent de la CICTA.

Si les recommandations scientifiques, émanant d'instances franco-canadienne ou internationales, conduisent à la fixation de TAC, les possibilités de pêche des navires de l'archipel en découlent soit de manière automatique par l'attribution d'un quota, soit de manière indirecte en adaptant les captures et/ou l'activité en fonction des recommandations.

Pour améliorer les connaissances scientifiques et la gestion des ressources trois types d'actions peuvent être envisagées :

Actions à court terme :

- par Ifremer :
 1. Demander aux canadiens s'ils ont des indices d'abondance pour les espèces démersales et également procéder à des évolutions comparées des indices en et hors ZEE SPM. Le mieux serait de pouvoir partager les données brutes et que nous puissions procéder nous même à ces analyses.
 2. Obtenir des informations sur la campagne menée par l'université Memorial de St-Jean de Terre-Neuve dans la zone 3Ps, avec pour objectif de caler des modèles d'évaluation de poissons démersaux par acoustique. Quelle est la fréquence de cette campagne, et quelles sont les informations disponibles sont les premières questions à leur poser.
 3. Poursuivre l'analyse des tendances de capture et d'effort (rendements) pour gestion adaptative (crabe des neiges, limande). Ce point nécessite le suivi fin des statistiques de capture avec changement du logiciel utilisé actuellement, saisie sous flux SACAPT de la DPMA et archivage de statistiques dans la base nationale

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la Convention DPMA-Ifremer au titre de l'article 3.3. puisqu'il s'agit de travaux dont l'objectif est de fournir au gestionnaire local (DTAM) un avis sur les possibilités de pêche.

- par l'Administration :
 4. Mise en place d'une gestion adaptative de la pêche au flétan dans les eaux de l'archipel en fixant un quota correspondant aux captures récentes et en le faisant évoluer sur la base de l'évolution des indices canadiens, ou sur l'évolution des possibilités de pêche proposées par Pêches et Océans ; ce type de gestion adaptative pourrait être appliquée à d'autres ressources partagées.

Actions à envisager en collaboration avec les professionnels :

1. Mettre en place des pêcheries sentinelles pour la raie, la limande et le flétan (tenue d'un journal de bord plus précis et mensurations effectuées par les professionnels)

2. Participation au marquage et sensibilisation à la recapture de flétan de l'Atlantique

Ces actions s'apparentent à celles mises en place dans le cadre métropolitain des contrats bleus pour lesquelles l'action de l'Ifremer se limite au soutien scientifique : définition des protocoles et, selon les modalités retenues, analyse des informations recueillies.

Actions à envisager à moyen terme :

1. Prospection holothurie : définir la zone à prospecter (en dehors de la boîte à pétoncle) et tirer au hasard des échantillons à collecter avec une drague de type professionnel (avec un maillage à définir pour récupérer de plus petits individus)
2. Echantillonnage bulot par utilisation d'un casier spécial d'échantillonnage (petit maillage) qui pourrait être inséré dans les filières de 1 à 3 professionnels. Les captures de ce casier seraient gardées à bord pour mensuration à terre (à définir) avec tenue d'un journal pour l'effort et la capture.

Action envisageable sur le long terme (2015-2025) :

1. Mise en place d'une série de campagnes scientifiques multidisciplinaires par affrètement d'un navire Ifremer pour faire une évaluation complète des ressources locales et des écosystèmes ou utilisation d'un navire professionnel. Dans ce dernier cas, il conviendrait d'embarquer un chalut de type utilisé pour les campagnes scientifiques dans l'hexagone, c'est-à-dire avec un maillage inférieur au maillage réglementaire. La mise en place de cette campagne nécessite d'une part une concertation avec les canadiens sur la complémentarité et d'autre part la garantie de la tenue de cette campagne à la même période, avec le même protocole et le même matériel pendant au moins les 10 prochaines années, pour disposer d'une série exploitable.

Compte tenu des coûts et du nécessaire engagement sur une longue période, la mise en place d'une éventuelle campagne scientifique récurrente soit avec les moyens de la flotte océanographique française, soit par l'affrètement d'un navire commercial, doit faire l'objet d'une instruction préalable et notamment en ce qui concerne le rapport coûts / bénéfices d'une telle opération.

Conclusion

Hormis quelques espèces sédentaires (comme les holothuries et le bulot), les ressources halieutiques exploitées par les pêcheurs de l'archipel ont des aires de répartition qui dépassent les limites de la ZEE française. Pour ces dernières, l'amélioration des connaissances nécessite un renforcement de la collaboration avec les canadiens, voire avec la communauté internationale concernée s'agissant de ressources distribuée au-delà de la subdivision 3Ps.

De la même manière la gestion de ces ressources doit s'inscrire dans le cadre de l'accord avec le Canada ou des décisions des ORGP compétentes (OPANO, CICTA) pour les ressources plus largement distribuées.

D'une manière générale pour toutes les actions permettant l'amélioration des connaissances qui pourraient être envisagées, la question des moyens humains devra être abordée au niveau le plus pertinent (local ou national).

Enfin, il convient de rappeler que l'absence d'une évaluation quantitative des ressources n'empêche pas une gestion adaptative : l'analyse des rendements commerciaux constitue un élément de diagnostic et de support à la prise de décision facile et peu coûteux, pour peu que les renseignements concernant l'effort de pêche et les quantités prélevées existent et soient à la bonne échelle.